

# VOTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MARS 2015

## VOTEZ

À l'occasion de la prochaine assemblée générale, les adhérents de la Saint-Cyrienne seront amenés à se prononcer sur des propositions de résolution et sur la désignation de huit nouveaux membres du conseil d'administration. Trois possibilités leur seront offertes :

- voter personnellement lors de l'assemblée générale ;
- donner procuration au président de l'association ou à un autre adhérent ;
- voter par correspondance  
(pour la désignation des nouveaux administrateurs uniquement).

Si vous ne pouvez voter personnellement le jour du scrutin, il vous est proposé de donner procuration à un tiers, adhérent de la Saint-Cyrienne et présent à l'assemblée générale, qui votera à votre place. Cette procuration devra être adressée par voie postale à l'aide du coupon détachable figurant au verso (volet 1). Cette année, la possibilité vous sera également ouverte de voter par correspondance pour la désignation des nouveaux administrateurs. En effet, les statuts de la Saint-Cyrienne prévoient cette procédure, mais uniquement pour le choix des administrateurs, le vote des résolutions soumises à l'approbation de l'AG étant réservé aux personnes présentes le jour du scrutin. Ce vote pourra être exprimé par envoi postal des deux coupons détachables figurant au verso. Le volet 1 (mentionnant ou non une procuration pour le vote des résolutions) servira à vérifier la qualité du votant et à enregistrer, le cas échéant, sa procuration. Le volet 2 vous permettra choisir un maximum de 9 administrateurs parmi les 15 candidats présentés à la page 91 de la présente édition du Casoar. Afin de garantir la confidentialité du vote, le volet 2 sera inséré dans une seconde enveloppe qui ne comprendra aucun signe distinctif. Dès réception celle-ci sera mise dans l'urne après enregistrement du votant. Toute enveloppe comportant un signe distinctif et tout bulletin surchargé, raturé, comportant un signe quelconque, ou comprenant plus de 9 cases sélectionnées entraînera la nullité du vote.

Le ou les coupons sont à renvoyer  
avant le 2 mars 2015 à  
La Saint-Cyrienne - Assemblée générale  
6, avenue Sully Prudhomme - 75007 PARIS

**VOIR AU VERSO LES VOLETS 1 ET 2 ET LE COUPON-RÉPONSE  
POUR LA PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

## Volet 1

Je soussigné (grade, nom, prénom) :

Promotion :

Donne procuration :

au président de la Saint-Cyrienne

à (grade, nom, prénom) :

Promotion :

pour l'ensemble du scrutin<sup>(1)</sup>

pour le seul vote des résolutions

(1) Dans ce cas le bulletin de vote ci-contre n'est pas renseigné

Vote par correspondance pour la désignation des nouveaux administrateurs par le coupon ci-contre

Signature :

Cochez les cases correspondant à votre choix et mentionnez le cas échéant l'identification de la personne à qui vous donnez procuration. Insérez ce volet dans une enveloppe affranchie à adresser à :

La Saint-Cyrienne - Assemblée générale  
6, avenue Sully Prudhomme - 75 007 PARIS

## Volet 2

### BULLETIN DE VOTE

pour le choix des nouveaux administrateur  
6, avenue Sully Prudhomme - 75 007 PARIS

- GBR SAINT-MACARY
- GAR DARY
- GDI DELORT LAVAL
- CES GOMART
- COL MOUCHET
- GBR THERY
- CBA LE GALLOUDEC
- CL DELUZURIEUX
- GCA RIBAYROL
- LCL DEBRAY
- CEN DINH
- CES COUSIN
- CBA SCARPA
- CBA LAZERGES
- CNE CLEMENT

Cochez les candidats pour lesquels vous votez, avec un maximum de 9 candidats et insérez ce volet dans une 2<sup>ème</sup> enveloppe anonyme que vous glisserez dans l'enveloppe d'envoi.

## RÉUNION DES SECRÉTAIRES ET DES DÉLÉGUÉS : VENDREDI 20 MARS 2015 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAINT-CYRIENNE : SAMEDI 21 MARS 2015

Le (grade) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Promotion : .....

- Participera à la réunion des secrétaires et des délégués**, vendredi 20 mars à 14h00
- Participera au buffet au siège**, vendredi 20 mars à 19h30
- Participera à l'Assemblée Générale**, samedi 21 mars à 08h30
- Volontaire pour être scrutateur**,  
les vendredi 20 de 14h30 à 18h00 et samedi 21 mars de 08h30 à 10h00  
(recherche de huit volontaires chaque demi-journée pour les opérations de vote)
- Participera à l'apéritif**, le samedi vers 12h15

N° de voiture .....

- Regrette de ne pas pouvoir participer à l'Assemblée générale et envoie son POUVOIR\***

**Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour assister à l'AG : Envoyez votre pouvoir au Siège**